

Agence  
de développement  
de réseaux locaux  
de services de santé  
et de services sociaux

Québec   
Saguenay-  
lac-Saint-Jean

**DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

**RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS**

**EN SANTÉ AU TRAVAIL**

**2004**

**SYNTHÈSE**

**Mars 2005**

---

## 1. Les faits saillants

En 2004, au niveau des priorités provinciales, l'accent a été mis sur les dossiers Béryllium et Manganèse.

Pour le Béryllium, tous les établissements des secteurs aéronautiques ou environnementaux ont été évalués selon le protocole provincial. Environ trente six (36) travailleurs ont fait l'objet d'une surveillance médicale (BeLPT).

Concernant le manganèse, tous les établissements ont été visités en conformité avec la grille d'analyse environnementale. À la lumière des résultats à venir, une surveillance médicale pourra être prescrite, le cas échéant, par le médecin responsable.

Pour le dépistage Amiante - Construction, l'infrastructure de base a été mise en place. Il y a eu deux (2) rencontres avec les représentants syndicaux, dont le partenariat avec le réseau est assuré. En effet, la promotion du programme auprès des travailleurs, l'invitation faite aux travailleurs par les syndicats et la mise à jour des listes de travailleurs ciblés ont été supportées.

Au niveau des priorités régionales, dans le secteur Forêt, entre autres, le V.N.O. a été considéré comme une priorité par les travailleurs et les employeurs. En effet, quarante deux (42) établissements ont été visités pour y dispenser de l'information au mille deux cent soixante seize (1276) travailleurs. Dans la région, aucun cas n'a été diagnostiqué. De plus, les contraintes thermiques ainsi que les piqûres d'insectes sont des thèmes qui ont fait l'objet de sessions d'information et de formation.

On observe par rapport à 2003, une légère augmentation pour le programme de maternité sans danger (PMSD) et les programmes de santé aux établissements (PSSE) ainsi qu'une baisse pour les études d'indemnisation. D'autre part, les examens de santé pulmonaire pour les travailleurs des mines ont connu une hausse de quarante sept pour cent (47%).

Les services complémentaires sont au nombre de mille cinq cent quarante trois (1543) et les demandes ad hoc, trois cent vingt deux (322). Signalons que les demandes de services ont nécessité quelque six cent deux (602) interventions différentes. On constate donc en 2004 un maintien du volume d'activités par rapport à l'année dernière.

En partenariat avec l'Agence, la CSST et les CSSS, une journée d'échanges a été organisée. La représentante du comité provincial SISAT a tenu une journée d'information sur l'état d'avancement de l'implantation de ce nouveau système dans le réseau.

Signalons qu'au niveau des PSSE, soixante et dix pour cent (70%) des établissements planifiés ont fait l'objet d'un PSSE ou d'une mise à jour.

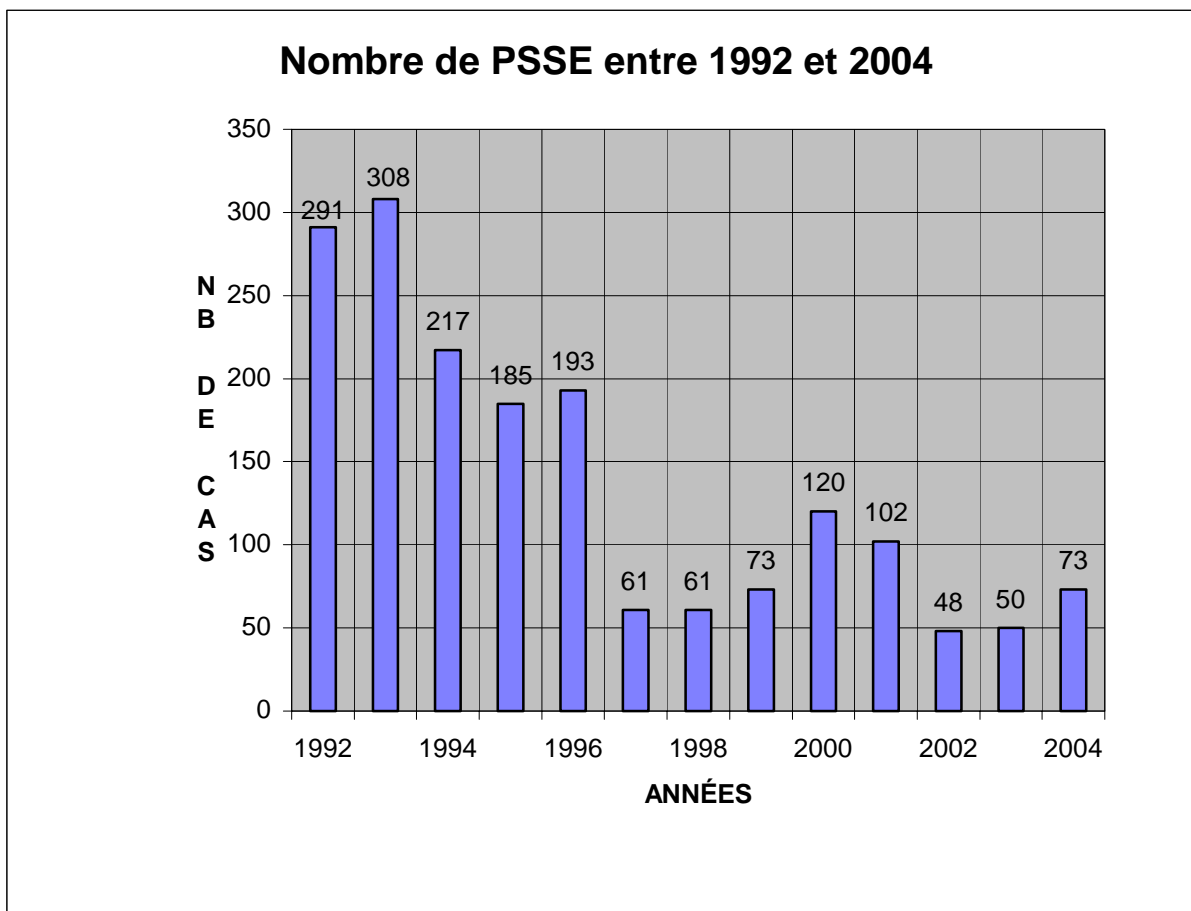
Suite à des efforts remarquables, il fut possible de dépasser largement les objectifs en rejoignant vingt sept pour cent (27%) d'établissements de plus que prévu lors de la planification originale, à savoir mille neuf (1009) établissements rejoints comparé aux sept cent quatre vingt neuf (789) prévus.

Finalelement la présentation au comité 3.46 du C.A. de la CSST fût très appréciée par les parties patronale et syndicale.

## 2. Programme de santé spécifique aux établissements

Tel que prescrit par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les établissements faisant partie des groupes les plus à risques peuvent bénéficier d'un programme de santé pour les travailleurs. Ainsi, au cours de 2004 soixante treize (73) établissements ont bénéficié d'un tel programme couvrant ainsi deux mille quatre vingt deux (2082) travailleurs. Voir tableau I pour connaître l'évolution depuis 1992.

*Tableau I*

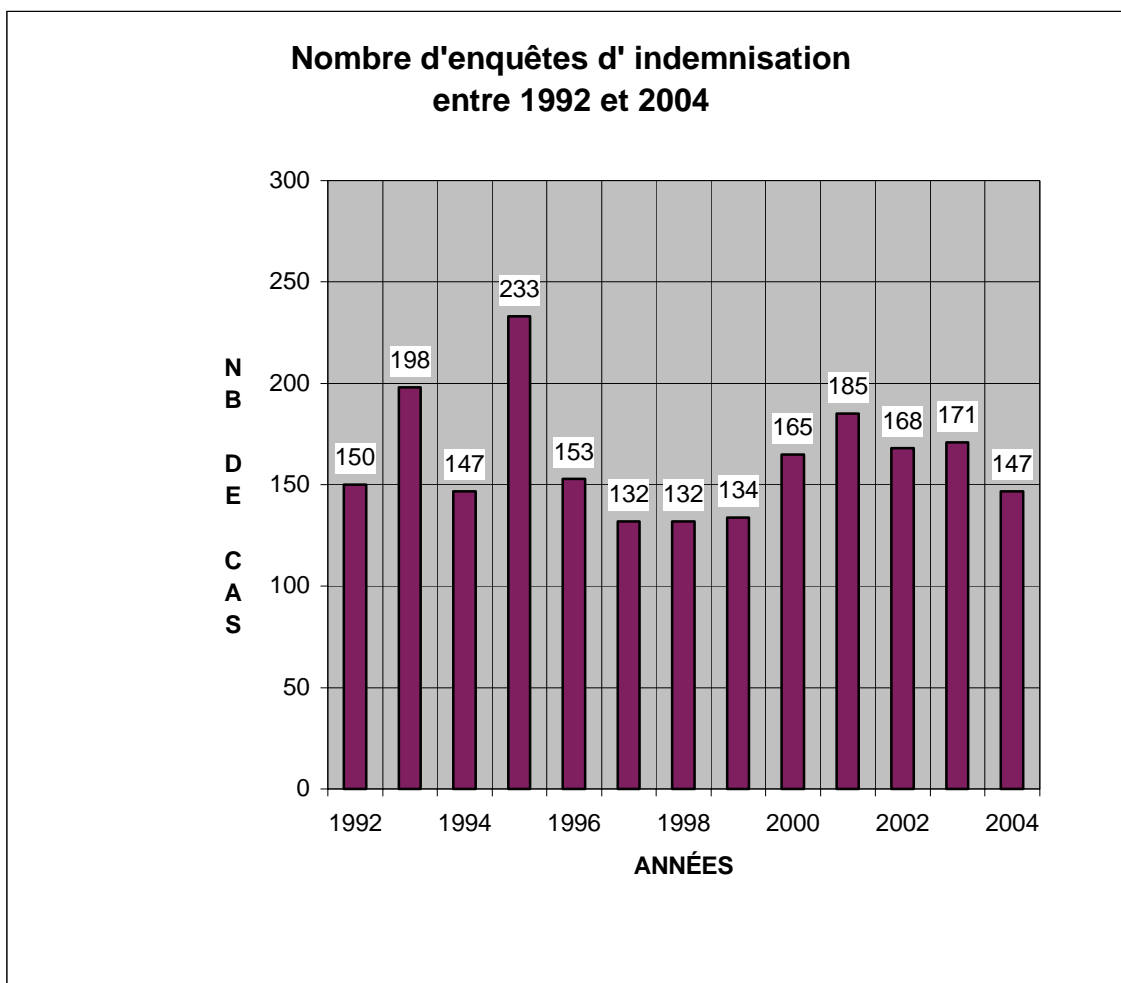


### 3. Les programmes généraux

#### 3.1 Enquêtes d'indemnisation pour maladies professionnelles

La Commission de la santé et sécurité du travail fait appel aux intervenants du réseau pour faire l'enquête relative du bilan de carrière d'un travailleur qui désire être indemnisé par la Commission de la santé et sécurité du travail. Cette enquête consiste à relever tous les antécédents de travail et de déterminer le niveau de risque relié au travail. Ainsi, en 2004, cent quarante sept (147) enquêtes furent réalisées, ce qui représente approximativement une légère diminution par rapport à l'année précédente. Le tableau II représente l'évolution des enquêtes de 1992 à 2004.

*Tableau II*

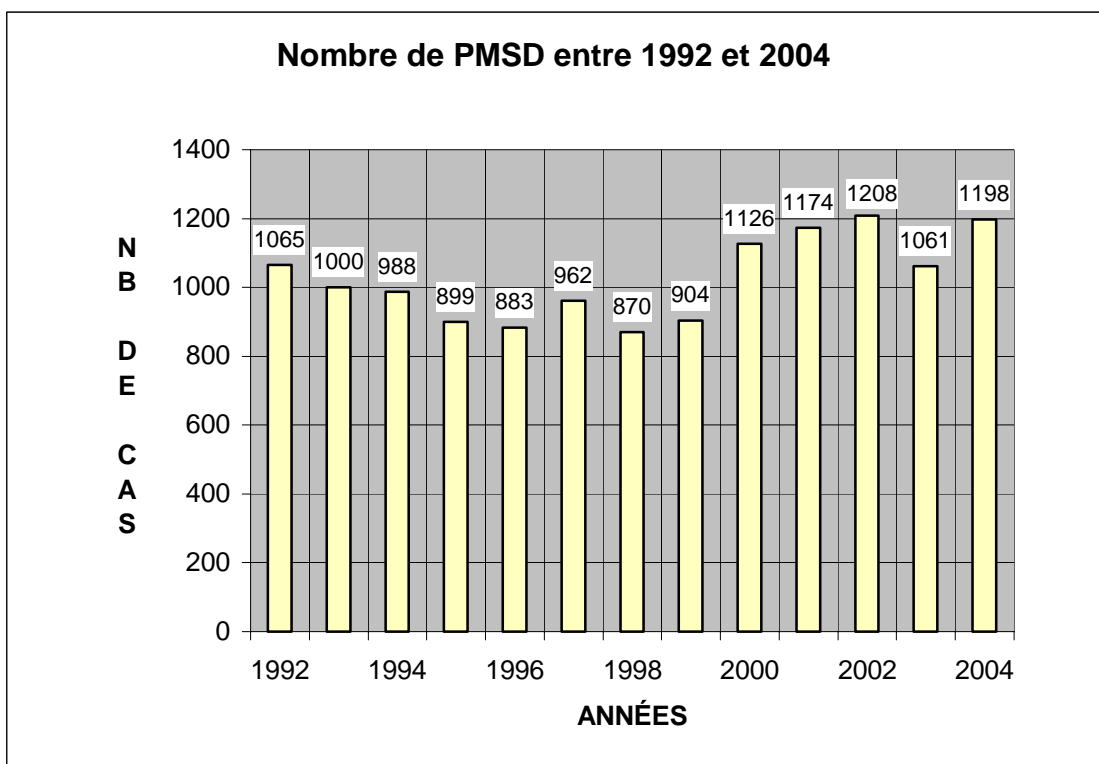


### 3.2 Programme de "Maternité sans danger"

La Loi de la santé et de la sécurité du travail prévoit que toute travailleuse qui exerce un travail comportant des risques pour elle ou pour l'enfant à naître peut demander un retrait préventif de son poste de travail ou d'être réaffectée à un autre poste de travail ne comportant pas de risque.

Au cours de 2004, mille cent quatre vingt dix huit (1198) travailleuses ont fait une demande de retrait préventif de leurs postes de travail, une augmentation de douze pour cent (12%) environ par rapport à 2003. Les principaux risques retenus sont : risques chimiques (solvants, détergents), risques physiques (chaud, froid, humidité), risques biologiques (rougeole, rubéole, virus, bactéries), risques ergonomiques (station debout, station assise, cadence rythmique, soulèvement de poids). Le tableau III représente l'évolution des demandes de retrait pour la période de 1992 à 2004. Tout près de quatre-vingt-dix pour cent (90%) des demandes sont acceptées par la CSST. Le dix pour cent (10%), il y a eu réaffectation à d'autres tâches, ou des risques ont été éliminés dans certaines tâches.

**Tableau III**



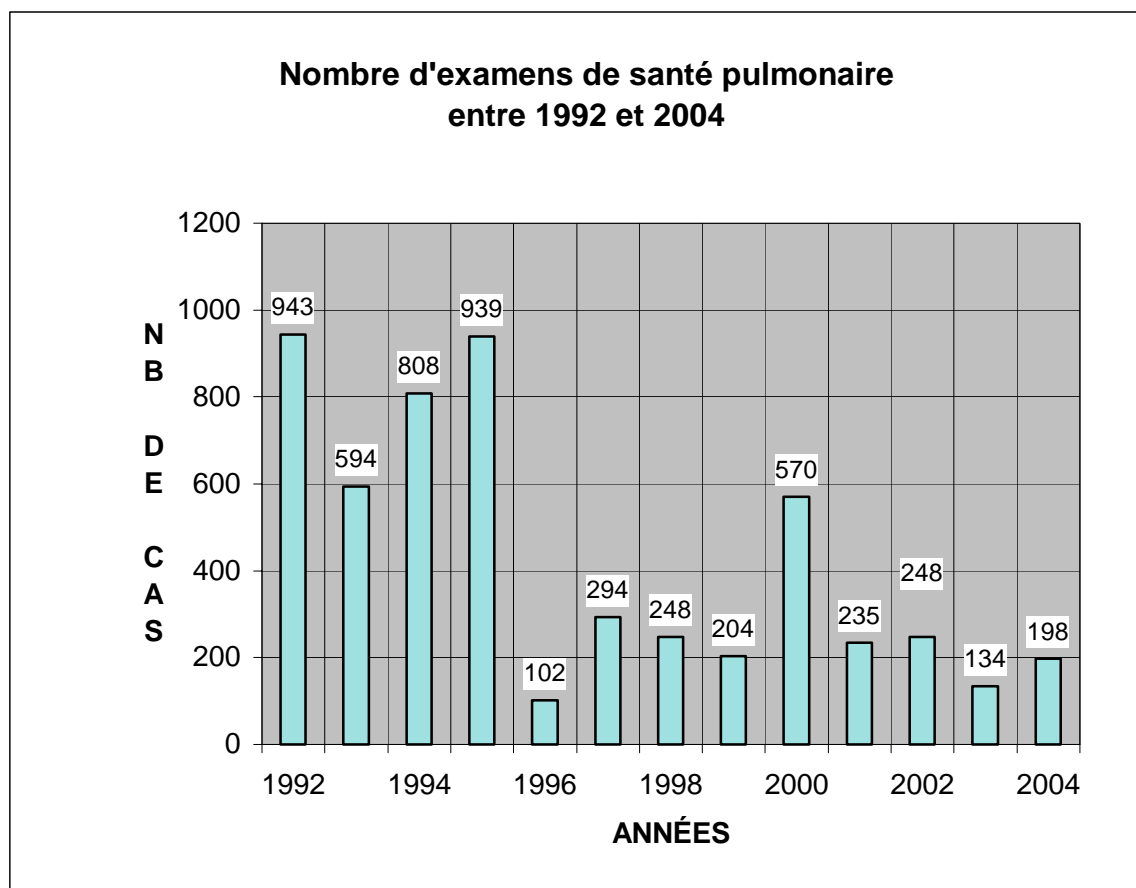
### 3.3 Les examens de santé pulmonaire

En conformité avec l'application du règlement pour les travailleurs des mines et carrières, en 2004, cent quatre vingt dix huit (198) travailleurs ont passé un questionnaire et un examen de santé pulmonaire. Cet examen vise à dépister la silicose.

On observe une augmentation de quarante six pour cent (46%) des travailleurs ayant passé cet examen comparativement à l'année précédente. Le tableau IV illustre le nombre de travailleurs miniers de 1992 à 2004 qui ont passé cet examen.

Les fluctuations du nombre de travailleurs depuis 1996 sont directement reliées à la modification du règlement et la croissance de l'activité économique de ce secteur. De plus, la nouvelle réglementation exige seulement un examen aux trois ans.

**Tableau IV**



#### 4. Demande de services

De plus en plus, les services de santé au travail offerts dans les établissements connaissent une appréciation remarquable de la part des employeurs et des travailleurs.

Ainsi, en 2004, quatre cent soixante neuf (469) demandes de services ont été adressées aux intervenants en hygiène, en médecine, en soins infirmiers, en formation et en information.

La réponse à ces requêtes a nécessité six cent deux (602) interventions différentes allant d'une session d'information à une évaluation des milieux de travail. Le tableau V démontre la répartition de ces demandes et la raison de ces requêtes.

On observe une légère baisse d'un pour cent (1 %) des demandes de services en 2004.

*Tableau V*

<b>Portrait synthèse des interventions dans le cadre des demandes de services 2004</b>				
<b>Nature de la demande</b>	<b>Surv. Méd.</b>	<b>Surv. Envir.</b>	<b>Information</b>	<b>Totaux</b>
Évaluation exposition des travailleurs	5	186	32	223
Information	2	8	82	92
Problèmes ergonomiques	0	41	32	73
Qualité de l'air	2	17	18	37
Évaluation source émission	0	25	8	33
Dépistage	19	0	6	25
Autres	9	0	22	31
Identification d'un agresseur	0	8	4	12
Support au RETFRE	1	13	2	16
Support EPI	0	1	6	7
Intoxication	12	5	3	20
Vaccination	4	0	2	6
Organisation de la santé sécurité	0	0	5	5
Premiers secours premiers soins	0	1	21	22
<b>Totaux :</b>	<b>54</b>	<b>305</b>	<b>243</b>	<b>602</b>

## 5. Conclusion

Dans l'ensemble, tous les objectifs prévus dans la planification annuelle ont été atteints.

Afin de faciliter la compréhension de l'allocation des ressources en fonction des programmes à réaliser, le tableau VI ci-dessous vient illustrer le pourcentage de temps requis pour dispenser des services prévus dans chacun des programmes prioritaires.

Programme de santé spécifique aux établissements (PSSE) et Programme d'intervention intégrée (PII)	42 %
Études d'indemnisation	5 %
Examens de santé pulmonaire	4 %
Programme de maternité sans danger (PMSD)	7 %
Demandes de services	42 %

*Tableau VI*

### SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

RÉPARTITION DU TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS PAR LES  
ÉQUIPES DE SANTÉ AU TRAVAIL\*  
BILAN DES SERVICES 2004

